

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

20

Membre du Bureau représenté :

6

Membres présents sans voix
délibératives :

1

Total votants : 26

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 JANVIER 2023 à 13H00**Date de la convocation :** 12 Janvier 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 Janvier 2023 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Bernard VIGNAUD, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Martine MUNOZ, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Georges LOPEZ.

Membres du Bureau absents excusés :

Michel COUPERIER, Caroline GUELON, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Stéphane RODIER à Tony BERNARD
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER
Philippe BLANCHOZ à Bernard VIGNAUD
Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DUBOST**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'EXTENSION DE LA FERME
INTERCOMMUNALE DU CHANDALON, A ARCONSAT****Rapporteur :** Tony BERNARD, -Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

Vu la délibération n°DBC 20221108-05 de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne approuvant notamment l'Avant-Projet Définitif (APD) de l'extension de la ferme intercommunale du Chandalon, à ARCONSAT et le plan de financement correspondant.

Le rapporteur rappelle que le plan de financement de l'extension de la ferme intercommunale du Chandalon approuvé par le Bureau communautaire le 8 novembre 2022 prévoyait notamment de solliciter une aide de 11 000 € auprès du Conseil régional, au titre de l'Appel À Projet (AAP) « Promouvoir et

développer la construction en bois local ». Mais ce dispositif a pris fin récemment.

Néanmoins, un autre financement est mobilisable auprès de l'État, comme indiqué dans le plan de financement ci-dessous. Il s'agit de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023, au titre de la Fiche n°2 Bâtiments communaux et intercommunaux ou de la Fiche n°5 Soutien à l'activité économique, à hauteur de 30% des travaux HT auquel s'ajoute un bonus bois de 15% du montant HT du lot bois.

Si la DETR est obtenue, l'aide versée par le Conseil départemental pourrait être revue à la baisse, le dispositif départemental « Favoriser le développement des productions locales de qualité – Soutien à la création d'ateliers de transformation et/ou de commercialisation à la ferme » précisant que le taux d'aides publiques cumulées ne peut en aucun cas dépasser les « limites de cofinancements et des plafonds communautaires », à savoir 40% du montant HT total de l'opération.

Dépenses (HT)		Recettes	
Ingénierie	22 897,00 €	Conseil départemental	47 424,00 €
Maître d'œuvre	18 080,00 €	État - DETR 2023	48 869,10 €
Contrôle technique et CSPS	3 020,00 €	État - Bonus bois DETR 2023	6 000,00 €
Etude géotechnique	1 797,00 €	Autofinancement	60 603,90 €
Études topo	À estimer		
Travaux - Stade APD	140 000,00 €		
Phase 1 - Extension bâtiment	102 000,00 €		
Phase 2 - Extension mezzanine	10 000,00 €		
Phase 4 - Rétention d'eau	28 000,00 €		
dont ouvrages en bois essence douglas	10 000 €		
dont ouvrages en bois essence sapin	30 000,00 €		
TOTAL	162 897,00 €	TOTAL	162 897,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le nouveau plan de financement de l'extension de la ferme intercommunale du Chandalon, ci-avant ;
- **Autorise** le Président à solliciter la DETR 2023 et le bonus bois correspondant auprès de l'État ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 26

Conseillers présents : 20

Représentés : 6

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,


Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

